




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-390**

**Séance publique du**

**23 septembre 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc196792-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b></p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX EN PROVENCE**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction Carrières et Rémunérations

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 SEPTEMBRE 2016

**Nomenclature : 4.1**

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires.

**I-** Dans le cadre du développement de la Direction Exploitation Eau et Assainissement de la Direction Projet Hydraulique, un emploi de magasinier, un emploi de releveur de compteur, un emploi de chargé de relations clientèle et un emploi d'Assistant de Gestion Technique doivent renforcer les effectifs existants.

Il y a lieu de créer les emplois suivants:

**A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016**

- **Créations** de 3 emplois d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe
- **Création** d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe

**II-** Suite à la mutation d'un agent, il y a lieu de modifier le grade du poste au sein de la Direction des Développements Numériques, Service Intranet et SIG,

**A compter du 8 Octobre 2016**

- **Création** d'un emploi de Technicien

**III-Remplacement** d'un départ à la retraite au Conservatoire de Musique (professeur de danse classique)

**A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016**

- **Création** d'un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale

- **Suppression** d'un emploi de Professeur d'Enseignement artistique Hors classe.

En l'absence de candidat titulaire, la ville pourra pourvoir ces emplois par un contrat dont la rémunération sera basée sur la grille indiciaire du :

- Cadre d'emplois des adjoints techniques et adjoints administratifs (entre l'IM 321 et l'IM 462)
- Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (entre l'IM 332 et l'IM 568)
- Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique (entre l'IM 382 et l'IM 783)

Et ce en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par les candidats.

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** les créations d'emplois liées au plan de recrutement 2016, pour la Direction Eaux et Assainissement, dont l'incidence financière toutes charges comprises s'élève à 36901 € (trente- six mille neuf cent un euros), chapitre 2824-64111-4927 n°380 « rémunération principale du personnel titulaire ».

- **APPROUVER** les créations et suppressions d'emplois liées au plan de recrutement 2016, dont l'incidence financière toutes charges comprises s'élève à 2319 € (deux mille trois cent dix- neuf euros), chapitre 920 20 article 64131 « rémunération principale du personnel non titulaire».

Ces sommes sont imputables au budget 2016 de la ville qui présente les disponibilités nécessaires.

DL.2016-390 - CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE  
LA VILLE D'AIX EN PROVENCE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»